

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 7 (1913)
Heft: 6

Rubrik: A propos d'un concours international de musique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS D'UN CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE

Dans l'organe mensuel de « l'Orphéon » de Neuchâtel, M. Louis Hämerli — qui fit partie du jury, au concours de La Chaux-de-Fonds — résume ses impressions d'une manière extrêmement judicieuse et dit, entre autres :

« J'eus à apprécier le concours d'honneur pour lequel trois sociétés étaient inscrites ; l'une en division supérieure obtint un premier prix et les deux autres avec un effectif de 95 chanteurs obtinrent le résultat que j'ai mentionné plus haut (pas de premier prix, exécution insuffisante).

L'habit, le huit-reflets et la cravate blanche n'ont pas comblé le déficit de justesse et d'homogénéité qui étaient manifestement trop au-dessous de la critique pour des sociétés concourant en excellence.

D'où vient ? Nous allons l'expliquer.

Prises individuellement, les voix paraissaient excellentes ; mais c'étaient en grande partie des voix de solistes, de solistes engagés pour la circonstance. On y reconnut comme tel un ténor de l'Opéra et maints autres professionnels dont la tenue, le maintien et la voix surtout ne laissaient subsister aucun doute à cet égard. Dans la lecture à vue, en particulier, l'on se rendit un compte exact du rôle des engagés. Maints auditeurs, — je dirai maints spectateurs — les ont vus, contrôlant la justesse au moyen du diapason.

Cela vous fait sourire, cela vous laisse songeur, mais cela permet d'apprécier, malgré son extrême simplicité, la lecture à vue, pratiquée au sein de nos sociétés, parce que plus profitable.

Les solistes, les engagés, voilà ce qui causera la perte de telles sociétés ; cela est d'ailleurs compréhensible. Se figure-t-on l'exécution d'un chœur difficile où un certain nombre de chefs de parties luttent dans un effort désespéré et sans y parvenir, à maintenir la justesse d'intonation, tandis qu'à côté d'eux, un certain nombre d'amateurs renforce ce qui est déjà faux ? La justesse et l'homogénéité reçoivent de la sorte le plus formidable croc-en-jambes qui puisse être.

Combien meilleures à ce point de vue nos chorales qui, par un travail lent, mais persévérant, recherchent la fusion des voix et ravalent le soliste qui aime à s'entendre au niveau qu'il doit maintenir.

Et combien meilleure notre littérature orphéonique qui, dépourvue de tout artifice d'un caractère purement instrumental, ne dit que le but essentiel : la musique.

Et quel contraste que d'entendre ensuite un chœur restreint de l'Union Chorale de La Chaux-de-Fonds, quand il nous chante des chœurs de Koschat, de Heyberg, de Pantillon ? Je crois même que ce fut là une révélation pour un bon nombre de jurés français.

Il résulte des constatations que chacun aura pu faire, que bon nombre de sociétés suisses auraient fait bonne figure à côté des chorales françaises. Je ne leur souhaite cependant pas un succès aussi facile et malgré les défauts inhérents à tous les concours, je donne la préférence à nos joûtes cantonales ou fédérales qui, incontestablement, sont plus sérieuses et offrent un intérêt beaucoup plus artistique.

L. H. »

